

Un grand merci à toutes et tous



Bilan rapport d'activité des CLAS

Le mois de février est synonyme pour tous les CLAS, de vote du budget et de bilan des activités.

C'est aussi l'occasion au CLAS d'être en contact avec leur rapporteur(e) pour échanger, discuter et avoir éventuellement des conseils et des recommandations.

L'année 2018 aura été riche en propositions diverses pour la plupart des CLAS. Le bilan de ces quatre années est très positif pour ce secteur en pleine mutation.

La mise en avant des CLAS et des personnes qui les font vivre et exister, ont été au cœur de nos préoccupations et nous avons œuvré pour que les « ambassadeurs du CAES » soient reconnus et soutenus.

Tous les élus du CAES vous remercient pour votre investissement !

Nos choix et propositions ont été « plus d'équité pour les agents Inserm et un accès à des activités similaires dans toutes les régions ».

Par ailleurs, l'année 2019 a débuté avec la mise en place de la plateforme de billetterie en ligne du CAES qui permettra aux CLAS de se décharger du lourd travail de la gestion de la billetterie individuelle, et à tous les agents et retraités Inserm, d'avoir un accès à une billetterie diverse et variée sur toute la France.

Nous avons eu le plaisir de découvrir vos nombreux et variés projets d'activités collectives et de week-ends lors de l'analyse de vos demandes de budget 2019.

Bonne réussite !

Nadine Kaniewski - Responsable du secteur CLAS

Vos sites web ou page CLAS

N'oubliez pas de :

- mettre à jour les coordonnées des nouvelles personnes responsables du CLAS
- retirer les informations obsolètes et anciennes
- mettre à jour les informations concernant la billetterie et la subvention a posteriori
- Pour vous aider à la mise à jour de la page CLAS sur le site web du CAES, contactez Dominique Jessel

N'hésitez pas à annoncer vos activités via la Lettre hebdomadaire Inserm

Envoyer vos informations à publier aux chargés de communication des délégations régionales. Liste sur le site du CAES.

Nouvelle convention :

Signature d'une Convention entre le CAES Inserm et ASSE Section Ski de Marseille (Association Sportive des Salariés de l'Énergie de la CMCAS Marseille, EDF).

Cette convention permet aux ouvrants droits du CAES par l'intermédiaire de leur CLAS, de participer à des week-ends ski organisés par l'association ASSE-CMCAS Section Ski Marseille. Si vous êtes intéressé(e) renseignez-vous auprès de Sylvie Dupuy.

Types de subventions

- 1) **La subvention a posteriori Sports, Loisirs, Culture** est une subvention calculée en appliquant un plafond soit avec un taux forfaitaire \leq à 35 % ou selon le taux de subvention standard de 10 à 60 %, pour une activité pratiquée à l'année. Cette subvention est perçue par l'agent par un chèque du CLAS remis contre un reçu. Le montant des subventions a posteriori est limité à 25 % du budget total du CLAS.
- 2) **Subvention d'une activité collective** : C'est la participation financière à une activité ponctuelle, à une date précise, proposée et gérée par le CLAS.
- 3) **Billetterie individuelle : non subventionnée**. C'est la vente d'un billet permettant d'assister à une activité non proposée par le CLAS. La subvention de billetterie individuelle est exclusivement acceptée pour des billets cinéma lors de 2 campagnes par an organisées par le CLAS et limitée à un taux de subvention forfaitaire maximum de 35% ou au taux standard 10-60 %.

Exemples *

<p>Subvention a posteriori Sports, Loisirs, Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement sportif à l'année • Abonnement cartes musée • Abonnement club d'échecs • Adhésion a une chorale • Cartes piscine nominative pour des séances tout au long de l'année 	OUI
<p>Subvention d'une activité collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Billet coupe file acheté par le CLAS pour une sortie à une date donnée • Billet « Festivals » acheté par le CLAS pour un spectacle à une date donnée 	OUI
<p>Billetterie individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Billet coupe file acheté par l'agent pour un remboursement a posteriori • Billet « Festivals » acheté par l'agent pour un remboursement a posteriori 	NON NON Subvention proposée au national par le secteur Loisirs-Culture

Renouvellement des élus du CNAS (Conseil National d'Action Sociale) 2019-2023

- ❖ Réception du matériel électoral par les ouvriers droits à partir du lundi 1^{er} avril
- ❖ Date limite de réception des votes : jeudi 9 mai.
- ❖ Dépouillement et proclamation des résultats : mardi 14 mai.
- ❖ Elections des responsabilités au CNAS : mardi 18 juin.

**VOTEZ et FAITES VOTER. CHAQUE VOTE
COMPTÉ !**

A vos agendas 2019 :

- ❖ Mardi 2 Avril : InterCLAS parisien
- ❖ Mardi 18 juin : InterCLAS
- ❖ Mercredi 19 juin : Assemblée Générale du CAES. Présentation des nouveaux élus du CNAS.
- ❖ Formation des nouveaux trésoriers au CAES. Renseignements auprès des comptables Minh ou Sabrina.